Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Transition écologique et Solidaire

Le Ministre de l'Economie et des Finances

Paris, le 21 JUIN 2018

Messieurs,

La transition vers la neutralité carbone implique une réorientation massive des flux financiers publics et privés pour transformer nos systèmes énergétiques et agricoles, pour rénover nos bâtiments, pour adapter nos infrastructures de transport et nos villes aux conséquences du dérèglement climatique, pour adapter nos modes de production industrielle, pour restaurer enfin les écosystèmes et renforcer leur capacité de séquestration et de stockage du carbone.

Cela demande d'investir plus mais surtout d'investir mieux qu'aujourd'hui. Les financements publics ne seront pas, seuls, à l'échelle pour financer la transition et combler le déficit d'investissements pour le climat, bien documenté par les travaux récents d'I4CE en France. Si les mécanismes de soutien public directs sont nécessaires dans certains domaines (par exemple, au profit de la recherche et des innovations technologiques de rupture, ainsi que pour amortir les effets sociaux de la transition ou financer la résilience aux changements climatiques dans des pays les moins avancés), l'action publique doit également permettre de réorienter les flux financiers privés. Ainsi, la mise en place de conditions appropriées pour le déclenchement d'investissements favorables à la transition est indispensable. En particulier, les politiques de tarification du carbone sont nécessaires pour fournir au secteur privé des signaux prix clairs et crédibles.

Monsieur Pascal CANFIN
Ancien Ministre délégué au Développement
Directeur Général de la Fondation WWF France
35/37, rue Baudin
93310 LE PRE-SAINT-GERVAIS

Monsieur Philippe ZAOUATI
Président de Finance for tomorrow
Palais Brongniart
28, place de la Bourse
75002 PARIS

La responsabilité de la puissance publique consiste aussi à bâtir un cadre réglementaire dans lequel peut se déployer l'action des investisseurs en faveur du climat et à permettre la mise en place de dispositifs financiers innovants pour augmenter la mobilisation des financements privés.

- Sur le cadre réglementaire, le plan d'action européen pour une finance durable, largement inspiré des travaux du HLEG, montre la voie et permet d'envisager la mise en place de nouvelles règles du jeu pour reconnecter la finance aux grands défis européens.

- Sur les instruments financiers innovants, il est essentiel de développer des dispositifs dans lesquels les financements publics n'entrent pas en concurrence mais bien en synergie avec les financements privés. Dans cette perspective, les instruments de partage des risques doivent viser à sécuriser l'intérêt des investisseurs privés pour des projets de la transition climatique qu'ils n'auraient pas choisis spontanément.

Cela passe notamment par la mobilisation d'une partie croissante de la ressource publique sous forme de garantie, de prise de premières pertes, ou d'instruments financiers – et non de financement direct de projets : l'Etat doit assumer une part du risque liée à la réalisation de ses projets stratégiques, dont la transition bas-carbone.

Ainsi, la Caisse des Dépôts, Bpifrance, proposent déjà des instruments de garanties publiques. Des garanties directes de l'Etat peuvent aussi être apportées à des projets, en particulier dans le cadre du financement export. Au niveau européen, la Commission et la BEI mobilisent des instruments de garanties de manière systématique dans le cadre du plan Juncker. A l'échelle internationale, la France s'est engagée lors du *One Planet Summit* de décembre dernier à mobiliser davantage les instruments financiers dont les garanties publiques.

Nous souhaitons que vous dressiez un panorama des dispositifs financiers de partage de risque, notamment de garantie, déjà mis en œuvre par l'Etat, les établissements publics et ses établissements financiers sous tutelle publique et que vous analysiez leur impact en faveur de la transition écologique, ainsi que leur efficience pour le bon usage des deniers publics.

Une garantie publique n'étant viable que pour certaines actions dont la rentabilité est potentiellement élevée mais marquée par un fort degré d'incertitude, vous analyserez les différents segments de l'économie bas-carbone (agro-écologie, mobilité durable et notamment infrastructures de recharge, l'efficacité énergétique des bâtiments, méthanisation, et plus largement ville durable) et rechercherez les cas d'espèces pour lesquels des garanties publiques permettraient d'amplifier massivement la mobilisation des financements privés. Vous examinerez également le traitement en comptabilité nationale de ces instruments et leurs implications en termes de contraintes maastrichtiennes.

Cette mission s'inscrit dans les travaux engagés récemment par la commission AcTE, présidée par Jean-Dominique Sénard, qui est chargée de faire des recommandations pour accélérer la transition écologique. Vous remettrez un rapport intermédiaire mi-septembre et vos conclusions finales fin octobre 2018. Ces conclusions permettront d'alimenter le volet financier de l'accélérateur ainsi que la préparation du prochain Climate Finance Day. Vous pourrez vous appuyer sur l'expertise des membres de cette commission pour tester et consolider vos propositions et bénéficier de l'appui technique de l'ADEME et de nos services que vous associerez à ses travaux (commissariat général au développement durable, direction générale du Trésor).

Vous remerciant de votre contribution à cette réflexion, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Nicolas HULOT

Bruno LE MAIRE